

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 10 SEPTEMBRE 2018**

L'appel nominal indique la présence de 24 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Jean-Luc Leresche**, Président, ouvre la séance à 20h15 en implorant la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2019
5. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018

M. le Syndic Raphaël Darbellay souhaite apporter une modification à son intervention de la page 4 : ~~« l'argent tourne dans le ménage communal. Les réserves sont « fictives ». »~~. Contrairement à ce que beaucoup de personnes croient, cet argent est bien réel, il n'est pas bloqué dans un compte à la banque. Il s'agit d'une opération comptable et il est utilisé dans le ménage commun.

Le procès-verbal est accepté avec la modification ci-dessus ainsi qu'avec deux abstentions, sans avis contraire.

2. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne les informations suivantes :

- La société Dentsply Sirona a mis à l'enquête publique en mai dernier, la couverture de leur nouveau parking avec des carports (toits) recouverts de panneaux solaires. Le projet prévoyait plus de 5'000 m² de panneaux photovoltaïques. La Commune a soutenu ce magnifique projet. Les travaux de voies de circulation et ceux de la liaison avec la route cantonale commenceront mi-septembre mais Dentsply Sirona a momentanément décidé de renoncer à la couverture du parking ainsi qu'aux parc photovoltaïque, pour des raisons budgétaires. La réalisation ultérieure de ce projet reste toutefois possible puisque le permis a une validité de 2 ans avec une prolongation d'une année. Passé ce délai, il faudra refaire une demande d'autorisation.
- Madame Sandra Leresche, secrétaire municipale, a brillamment obtenu son brevet fédéral de spécialiste en administration publique avec la moyenne de 5.2 sur 6. La Municipalité la félicite.

Cette formation acquise représente une plus-value importante pour notre administration communale.

- Le postulat de M. Nathanaël Bourgeois est en cours de traitement par la Municipalité, cette dernière effectue un travail d'analyse. Le Syndic a déjà eu beaucoup de contacts avec les entreprises des environs. La difficulté de ce dossier réside dans le fait que la Municipalité doit traiter avec une entité privée et c'est elle qui rythme l'avancement. Le Syndic espère rendre un rapport avant la fin de l'année.
- La bonne nouvelle : La poste de Ballaigues ne fermera pas à fin octobre 2018. Depuis 2012, la direction de La Poste nous fait part de son désir de trouver une alternative à la desserte postale actuelle, soit par un service à domicile ou par une agence postale. Il s'en est suivi de quelques séances de négociation et la Municipalité a gagné 5 ans et demi, en subissant une réduction d'heures d'ouverture.

La mauvaise nouvelle : En avril dernier, les responsables de La Poste ont manifesté le désir de rencontrer la Municipalité pour lui annoncer la décision définitive de fermer de la Poste de Ballaigues pour fin octobre 2018. Après quelques discussions, le Syndic a obtenu un sursis au 30 juin 2019.

Arguments de La Poste

- Stratégie d'entreprise (privée), Ballaigues est le dernier bureau concerné par la 2^{ème} vague de fermetures. Dès 2020, ce seront les bureaux plus importants qui seront évalués
- Tendance à la baisse : utilisation de 25 cases postales sur 129, -32% de versements et -38% de colis

A partir du 1^{er} juillet 2019, la Commune de Ballaigues sera équipée d'une agence postale qui sera située dans le magasin du « Marché Reymond ».

Un tous ménages sera envoyé par La Poste afin de renseigner la population quant aux divers services proposés. Les boîtes postales seront désaffectées et remplacées par des nouvelles à un emplacement encore à déterminer. Les locaux occupés actuellement par la poste ainsi que le reste du bâtiment, devront faire l'objet d'une réflexion de la Municipalité quant à leur avenir.

M. le Municipal Christian Nyffenegger donne les informations suivantes :

- Le budget de l'AscoVaBaNo est entre les mains de la Commission des finances et sera transmis au conseil intercommunal en octobre. Rien à signaler sur ce budget.
- La rentrée débute avec 896 élèves au lieu de 900. En effet, 4 élèves « ont disparu » pendant l'été. 100 élèves de 1^{ère} année ont commencé l'école.
- La Cheffe du département a décidé d'entrer dans un programme de prévention concernant le harcèlement. Certains enseignants pourront suivre une formation afin de traiter cette problématique de manière adéquate. Une conférence sur ce sujet est prévue d'ici avril 2019 pour les parents.
- Les maîtres de classe des 10 VG donneront à nouveau les branches principales, français et mathématiques.
- La Cheffe du département désire collaborer avec la SIC (société industrielle et commerciale) pour viser un travail de recherches et de soutien concernant les places de stage et d'apprentissage. En effet, ces dernières années, les études étaient mises en avant et il est temps aujourd'hui d'informer les jeunes sur les apprentissages. Pour cette rentrée, 6 places n'ont pas été repourvues dans notre région.
- Le Codir a validé les deux journées de congé, soit le 29 mai et le 5 juillet 2019.

M. le Municipal Jean-François Faivre donne les informations suivantes :

- La Commune a reçu au mois de juillet le remboursement de la taxe de verre pour 2017, qui représente un montant de CHF 3'923.- (43 tonnes). Cette somme paie les transports.
- A partir du 31 août, les sacs poubelle taxés sont en vente uniquement au Marché Reymond. Ces sacs sont désormais les mêmes dans tout le canton de Vaud.

- Au mois de juillet, toutes les cheminées inutiles du collège ont été enlevées. La grosse cheminée qui est en service a été doublée et chemisée en cuivre. Pendant les vacances d'octobre, des barres à neige supplémentaires seront posées.
- Pose de nouvelles chapes au garage de la voirie ainsi qu'à la terrasse de la buvette du terrain de sport. Il reste une barrière à changer.
- Les travaux paysagers ont commencé au CeVi.
- La girouette a été posée sur la tour de la Croix d'Or. La première couche de crépis a été terminée aujourd'hui sur les façades. La deuxième couche est prévue le 18 septembre et celle de finition le 1^{er} octobre. Ensuite, il y aura la pose des fenêtres. Les chapes seront posées le 20 septembre.

3. Communications des représentants aux associations intercommunales

Néant.

4. Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2019

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne lecture du préavis dont voici l'extrait :

« Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 2 octobre 2017, l'actuel arrêté communal d'imposition doit être renouvelé pour l'année 2019.

Comme relaté par la presse de cette rentrée automnale, la totalité des communes vaudoises, plus particulièrement celles hébergeant des sociétés importantes, se trouvent dans une incertitude totale concernant leurs revenus fiscaux, leur participation à la péréquation et à la facture sociale.

En cause, la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises RIE III et ses retombées sur les finances communales. Suite à la publication des dernières projections, de nombreuses communes prévoient de compenser la perte par un ajustement du taux d'imposition et ceci dès 2019. Pour la commune de Ballaigues, les dernières projections évaluent une perte de revenus fiscaux à 10 points d'impôt, (valeur 2016 : CHF 64'000.-) soit un manque à gagner de CHF 640'000.-

Suite à l'entrée en vigueur anticipée de la RIE III vaudoise, deux motions sont en cours de traitement au Grand Conseil, en faveur d'une participation cantonale élargie : la motion Wyssa pour CHF 27 millions et la motion Mischler pour CHF 50 millions, soit une aide aux communes de CHF 77 millions, destinés à compenser l'absence de soutien de la Confédération. Ces propositions sont combattues par le Conseil d'Etat et par une partie non négligeable des députés. De plus, si ces sommes sont allouées, nous ignorons tout de la date à laquelle elles le seront, comment la répartition sera faite entre les communes et quelles seront les répercussions sur la péréquation et la facture sociale.

Devant tant d'incertitudes, la Municipalité propose au Conseil communal de maintenir le taux actuel de 66%, en acceptant l'idée que l'exercice 2019 pourrait se solder par une perte de plus d'un demi-million. L'état actuel de nos finances nous permet d'absorber cette éventualité pour un exercice comptable, mais si la situation devait perdurer après 2019, une augmentation de près de 5 à 10 points d'impôt serait inévitable, si nous voulons maintenir le niveau actuel d'investissement sans nous endetter trop fortement.

En conclusion, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter pour 2019 le taux de 66% de l'impôt cantonal de base, conformément au projet d'arrêté d'imposition annexé. Les autres taux figurant dans l'arrêté (impôt foncier, impôt personnel, droit de mutation, tombolas, lotos, chiens, patentes, etc.) restent sans changement.

Par le présent préavis, la Municipalité propose donc au Conseil communal de reconduire sans changement l'actuel arrêté d'imposition, soit 66 % . »

Le Président rappelle que la Commission des finances rapportera sur ce préavis lors de la prochaine séance.

5. Propositions individuelles et divers

M. Daniel Bourgeois remercie le Syndic ainsi que la Municipalité pour les négociations menées avec La Poste. Il demande si le Syndic connaît le taux de défraiement des agences postales. De plus, il remercie la Municipalité pour l'accueil et l'aide apportée aux scouts cet été.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que le sujet du défraiement de La Poste est une affaire privée mais il s'agit d'environ CHF 1'500.- par mois, plus une somme supplémentaire qui dépendra du volume des prestations. Selon le gérant du Marché Reymond, intégrer cette agence dans son magasin, lui assurera une fréquentation plus élevée.

Mme Sylvia Erbeau félicite la Commission culturelle pour l'organisation de l'événement « Le chemin des passionnés » de samedi dernier. Ce fut une magnifique journée.

M. Pierre-Luc Maillefer demande si un dépassement du budget est prévu et si la date de fin des travaux de la Croix d'Or est connue.

M. le Municipal Jean-François Faivre répond que l'ouverture sera repoussée d'un à deux mois mais elle est prévue au plus tard pour le 1^{er} mars 2019. Au niveau financier, il y aura en effet un dépassement. Un préavis sera soumis au Conseil communal prochainement.

M. Dario Salvi demande des nouvelles concernant les travaux des chalets d'alpage Les Cernys et La Poyette.

M. le Municipal Christian Nyffenegger répond que les travaux ne seront pas effectués cette année car selon l'OFAG, les travaux de l'étang ne sont plus conformes. Le planning ainsi que la subvention allouée sont mis en attente.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 20h54.

La prochaine séance du Conseil est fixée **au lundi 8 octobre 2018** à 20h15, au CeVi.

Étaient absents et excusés : MM. Valentin Santschi, Raymond Durussel, Jean-Jacques Bourgeois, Nathanaël Bourgeois, Frédéric Santschi, Eric Jeanneret, Samuel Maillefer, Jimmy Leresche, Cédric Leresche, Laurent Leresche et Gérard Leresche.

Ballaigues, le 13 septembre 2018.

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Luc Leresche

Rachel Loeffler